

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois,
M. Kamardine, M. Ray, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ciotti et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« agriculture »

insérer les mots :

« , des représentants de la Fédération nationale et des fédérations départementales des chasseurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article propose de mettre en place une stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies.

Nombre d'acteurs institutionnels et d'associations dont leurs actions concernent la forêt et la plaine seront directement concertés pour l'élaboration de ce document.

Tel n'est pas le cas de la Fédération Nationale des Chasseurs. Pourtant, les chasseurs font partie des usagers principaux de la forêt, et il semble important qu'ils puissent participer à ces concertations.

Tel est l'objet de cet amendement.